

MISE EN PROTECTION DE LA CHAPELLE D'AURELLE

Fermeture temporaire

Dans le cadre de l'arrêté municipal n°24-046, la chapelle d'Aurelle est **actuellement fermée au public** pour permettre la protection d'une colonie de chauves-souris (Grand Rhinolophe) en période de reproduction, conformément à l'article L411-1 du Code de l'environnement qui interdit la destruction ou la perturbation des espèces protégées.

Ce site constitue un lieu d'intérêt écologique majeur à l'échelle régionale pour cette espèce strictement protégée. Une vidéosurveillance en temps réel permet de suivre l'évolution de la colonie. Des bâches sont disposées au sol pour faciliter le nettoyage des déjections de chauves-souris après leur passage. La réouverture de la chapelle est prévue à la fin de l'été, dès le départ de la colonie.

Une visite virtuelle de l'intérieur de la chapelle est disponible sur smartphone. Pour explorer ce monument historique remarquable, il vous suffit de scanner le QR code ci-contre. Par ailleurs, vous pouvez également observer l'intérieur à travers la petite trappe intégrée dans la porte.



Visite virtuelle de la chapelle

Un projet de protection du site sous la forme d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope est actuellement à l'étude.

Plusieurs actions de valorisation du site et d'animation autour du village d'Aurelle sont en cours d'élaboration avec divers partenaires.

Le projet est réalisé avec l'appui des services de l'État chargés de la préservation du patrimoine architectural et naturel : la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Direction Départementale des Territoires, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, ainsi que l'Office Français de la Biodiversité.

Merci de votre compréhension.

Pour toute information complémentaire :

Mairie de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac

Place de la Mairie, 12130 St Geniez d'Olt et d'Aubrac

Téléphone : 05 65 70 40 01

